L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIÈME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 8 JUILLET 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le taxe de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une pièce par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, 200; les banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, 300; les agens pour navires, balanceurs et bureaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, 400. Ces abonnements se paient d'avance et d'avance.

Le prix des annonces pour un mois est estimé à un tiers de chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de naissances et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles cachés par des passagers, les annonces des bateaux à vapeur, devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui doivent paraître que par un jour, valent pour 81 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, valent le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires de l'Abeille, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons et terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux égarés ou égarés &c., lui seront portés au compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne paraîtront pas le jour de l'insertion non écrit publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de faillite ne sera publiée, à moins qu'elle ne prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il soit un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, payeront la moitié des plus hautes conditions.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, pourront exiger du ris ordinaire.

STEAMER ENTRE NEW-YORK ET LIVERPOOL.

LE STEAMSHIP GREAT WESTERN,
Commandant James Hoskins, Lieut. M. R.
Partira de New-York, tous les mois:
De N. York pour Liverpool. De Liverpool pour N. York.
Jeudi, 13 juillet, 5 mai, 17 juin
Jeudi, 3 août, 5 août.
Jeudi, 10 octobre, 5 décembre, 28 septembre
Passage de New-York à Liverpool, cent pistoles et $5 de frais pour le maître d'hôtel.
Passage de Liverpool à New-York, trente guinées et une guinée de frais de maître d'hôtel.
Les personnes désireuses d'amener leurs domestiques, peuvent en prendre avec eux à moitié de prix.
Les meilleures provisions sont encore à prélever.
Pour fret ou passage, s'adresser à

CABOTAGE.

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.

Le GOVERNOR YELL, capitaine Augustin Lorenz, partira pour les points ci-dessus les intermédiaires, le 10 juillet. S'adresser à Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JACQUES LARDER, 74, Vieille Levée.

N. B. M. Jacques Larder ne sera pas responsable des dettes contractées par les hommes de l'équipage, sans un ordre de la part de l'armateur.

POUR ST. LOUIS—Le steamer JOANNA, capitaine Mason, partira pour le port ci-dessus aujourd'hui samedi 8 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN K. SHAW & Co., agents, 21, Poydras.

POUR ST. MARTINVILLE, Atakapas—Le steamer WAVERLY, capitaine G. Rainer, partira mardi, 8 courant à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à F. FAYE & Co., 13, rue Conti.

POUR ST. LOUIS—Le steamer EMPIRE, capitaine J. W. Gosler, partira dès la fin du courant, à quatre heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à MM. JOHN K. SHAW & Co., Agents, 21 Poydras.

ARRANGEMENS POUR L'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire—Pour le Bayou Sarah, Pointe-Coupée, Plaquemines, Baton-Rouge, Port Hudson, Waterloo, et Bayou Sarah—Le steamer BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures A. M. et du Bayou Sara tous les lundis et vendredis à 10 heures A. M. et arrivera à la Nouvelle-Orléans le matin de bonne heure.

Les voyages des mercredis auront lieu pour la Pointe-Coupée et Taunia, et ceux des samedis, pour les points ci-dessus.

Le prix du passage est réduit, il est actuellement le même que celui de tous les bateaux de la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. H. AVERY.

PAQUEBOT entre la Nouvelle-Orléans et Balize—Le steamer FAME, capitaine Jourdan Martin, partira de la Nouvelle-Orléans pour le Balize et toutes les îles jusqu'à ce jour immédiatement, tous les samedis matin, 24 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Lafayette, ou à FURCY DE LAFLADE, 28, rue Toulouse.

PAQUEBOT REGULIER SUR LE LAC—Pour la Balize, Bâ Louis, Pass-Christian, Mississippi City, et Biloxi—Le steamer transport peut deux et bon marché, capitaine Wm. Bell, partira tous les jeudis et samedis à 10 heures du matin. Pour passage ou fret, s'adresser à bord ou à Wm. Bell, Road Pontchartrain, ou aux bureaux de la Ligne, 30 Carondelet.

Bureau Green, Ligne de la Balize, 30 Carondelet.

Pour le Nord, Pass-Christian, Biloxi, Mobile, Pass-Christian, Biloxi, Mobile, Pass-Christian, Biloxi, Mobile